

**Commune de L'Albenc
Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14/09/2009**

COMPTE RENDU

Date de convocation : 02/09/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents excusés : Henri CAZES, Gérard CAMBON, Ms Stéphane GILLET, Guy OCHIER,
Secrétaire de séance : Mme Christelle GUIONNEAU

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 15/06/2009

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire apporte une information concernant les aménagements de la place. A la demande de Dauphilogis qui va assurer la vente des appartements, le projet a été revu, la boulangerie va être entièrement installée au rez de chaussée pour permettre un réaménagement des appartements. Le montant des travaux doit être revu en fonction de ces nouvelles dispositions. Pour cette raison, les délibérations concernant les modalités de financement et les demandes de subventions prises lors de la réunion du 15 juin n'ont pas été transmises en Préfecture. Ces délibérations seront proposées à nouveau au conseil lors d'une prochaine réunion.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Claude Fournier, adjoint technique 2^{ème} classe a réussi l'examen lui permettant d'accéder au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. Monsieur le Maire propose, dans le cadre d'une meilleure organisation des services, de créer un poste d'agent technique 1^{ère} classe. Cette proposition est validée par le conseil

TITULARISATION DE DEUX AGENTS

Monsieur le Maire informe le conseil que Mlle Mathilde RAMAK et Mlle Cathy BUCCI, embauchées depuis le 1^{er} septembre 2008 respectivement sur les postes d'ATSEM 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation 2^{ème} classe ont donné toute satisfaction pendant la durée de leur stage. Elles ont donc été titularisées à compter du 1^{er} septembre 2009.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure le personnel CNRACL auprès de la Ste Dexia, dans le cadre d'un contrat groupe avec le Centre de Gestion, en cas d'absence pour maladie ou accident.

Cette assurance n'a pas été étendue au personnel IRCANTEC, dans ce cas de figure la CPAM verse des indemnités journalières. Toutefois ceci n'est pas le cas lorsque l'agent effectue moins de 200 heures par

trimestre. Pour la commune, Mlle Cathy Bucci entre dans ce cas de figure puisqu'elle est embauchée pour 14H57 hebdomadaires.

Deux solutions sont possibles pour régler ce problème, restructurer les postes et augmenter le nombre d'heures de Cathy Bucci ou étendre l'assurance Dexia au personnel IRCANTEC, dans ce cas la cotisation sera basée sur la masse salariale de tout le personnel IRCANTEC.

Le conseil demande qu'un calcul financier soit fait pour chacune des deux solutions. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle que dans le PLU figure l'obligation pour toute création de logement de mettre en place deux emplacements de parking. Afin d'assouplir cette obligation, les articles L123-1-2, L123-1-3, L332-71, R111-6, R 332-12, R 332-18 à R332-26 permettent aux communes de mettre en place un dispositif de substitution pour les pétitionnaires d'un permis ne pouvant matériellement pas répondre à cette exigence. Dans ce cas, la commune fixe par délibération, une participation par place manquante, qui ne peut pas excéder un montant unitaire plafond actualisé le 1^{er} novembre de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

Cette participation doit être versée dans le délai d'un an à compter de la notification du titre de recette émis par la collectivité. La somme perçue doit être affectée à la réalisation d'un parc public de stationnement dans un délai de cinq ans à compter de son recouvrement. Cette délibération n'implique aucune rétroactivité.

Dans le cas de création de logements sociaux il ne peut y avoir qu'un seul emplacement exigé, mais ces logements peuvent également bénéficier d'une exonération totale.

Une étude a été menée pour voir où pourrait être créées des places de parkings supplémentaires, les emplacements situés le long du CD 35 vers le lotissement rue Sahatani seraient mis en épis, ce qui permettrait la création de sept nouvelles places et 20 nouvelles places seraient créées sur les parcelles D3 et 920 perpendiculairement à la route de la scierie.

Après avoir entendu cet exposé, évalué le coût de ces emplacements et en avoir délibéré, le conseil décide : d'instaurer une participation pour non réalisation d'aires de stationnement pour un montant de 2 500 € par place manquante.

: d'exonérer totalement les logements à caractère social de cette participation.

ORGANISATION D'UNE CONSULTATION DES ALBINOIS SUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC POSTAL

Monsieur le Maire informe le conseil d'une démarche du Comité National pour le maintien des services postaux qui, devant l'absence de réponse de l'Etat à sa demande d'organiser un référendum propose de mettre en place des consultations locales.

Ces consultations, bien que n'entrant pas dans un cadre législatif, seraient faites dans un processus unifié :

- une période de consultation : entre le 28/09 et le 3/10/2009
- une même question : « le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes vous d'accord avec ce projet »
- un bulletin de vote et une profession de foi identiques
- une méthodologie de consultation transparente et démocrate, permettant de lui conférer une réelle crédibilité, avec notamment un émargement sur les listes électorales.

- Une présentation unifiée des résultats.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour cette consultation qui sera organisée en mairie de L'Albenc le samedi 3 octobre 2009 de 9H00 à 17H00.

EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que devant le nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine, il avait été décidé au cours des précédentes réunions de demander une étude pour l'extension de ce bâtiment.

Après publication de la recherche d'un maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente au Conseil le projet établi par Monsieur Alain François, architecte.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 90 000 € HT, le coût du maître d'œuvre est de 11% de ce montant.

Le conseil :

- est d'accord pour utiliser les services de Monsieur François en tant que maître d'oeuvre,
- approuve le projet présenté par l'architecte
- accepte que la demande de permis de construire soit déposée
- sollicite une subvention dans le cadre de la DGE et une subvention auprès du Département
- décide, compte tenu du montant des travaux de faire une consultation restreinte des entreprises

PLACEMENT DU LEGS COLLONGE

Monsieur le Maire rappelle que le placement du legs Collonge est arrivé à terme le 16/08/2009. le compte à terme étant le seul mode de placement que peut réaliser la commune, il propose de renouveler ce placement, et ce, uniquement pour trois mois compte tenu des faibles taux pratiqués actuellement. Le conseil donne son accord pour ce placement.

FONDS DE CONCOURS PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 octobre 2008, la communauté de communes de Vinay a énoncé les conditions de mises en place des fonds de concours pour ses communes membres. Les conseils municipaux doivent se prononcer pour accepter les modalités d'attribution de ces fonds de concours.

Le conseil, accepte les modalités énoncées dans la délibération du 2 octobre 2008

ENTRETIEN DU BASSIN D'ORAGE

Monsieur le Maire rappelle que le bassin d'orage situé sur la parcelle D113 est enclavé et ne dispose pas d'accès direct sur la voie publique. Pour y accéder il faut traverser les parcelles de M. et Mme André PICAT, de Mme Dominjon et de M. Jean Payre. Une convention de passage a été signée uniquement avec M. et Mme Picat. Le conseil autorise le Maire à signer des conventions du même type avec Mme Dominjon et M. Payre.

MISE EN PLACE DE PASS FONCIER

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'une personne de L'Albenc qui souhaite faire une accession à la propriété et sollicite l'intervention de la commune dans le cadre du Pass foncier.

Ce pass est une aide financière obtenue auprès d'une collectivité locale , qui permet de générer des prêts à taux 0 majorés, pour des primo accédants dont les ressources ne dépassent pas un plafond. Le montant minimal du Pass pour déclencher ce mécanisme s'élève à 3 000 € lorsque la famille comporte 3 personnes et à 4000 € pour 4 personnes et plus.

Le conseil, considérant les difficultés que pourrait connaître le budget communal pour absorber ces aides :

- refuse à l'unanimité des membres présents la mise en place du pass foncier pour les particuliers.
- regrette que la majoration du prêt à taux 0 soit soumise à l'intervention des collectivités locales.

INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

Un dossier de logement a été présenté cet été à l'OPAC pour un T4 qui s'est libéré. La commune n'avait qu'une seule demande pour ce type de logement, il n'a donc pas été nécessaire d'attendre la réunion du conseil.

La personne à qui avait été attribué le T2, situé Place Général Marchand lors de la dernière réunion du conseil, l'a refusé. Ce logement est donc toujours vacant.

LE POINT SUR LA RENTREE

La rentrée s'est bien passée. David Jobin, Directeur et ancien instituteur de CM1 CM2 a obtenu cette année le poste de maternelle. Une nouvelle institutrice est arrivée : Laetitia Pierson.

148 élèves sont répartis de la façon suivante :

David JOBIN : 18 en petite section – 9 en moyenne section

Sylvie DUSSERT : 25 en grande section

Laetitia PIERSON : 21 CP

Ghislaine VADON : 17 CE1 – 7 CE2

Nathalie JUNG : 17 CE2 – 7 CM1

Monique LECRAS : 4 CM1 – 23 CM2

Un nouveau sol a été posé sous les jeux et donne toute satisfaction.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Sur les trois communes de Vatilieu, Chantesse, L'Albenc, les opérations ont commencé :

- du 24/08 au 23/09 : Pose des conteneurs
- le 24/08 envoi d'un courrier annonçant la distribution des badges
- du 7 au 23/09 : distribution des badges, du règlement, de l'éco guide et du bac témoin de 30 litres
- le 10 septembre il y a eu une réunion d'information à la salle des fêtes de Vinay
- et en octobre aura lieu le suivi de la première collecte avec les élus

Puis, comme cela avait déjà été annoncé, à compter du 01/07/2010 cette redevance incitative sera généralisée à l'ensemble de la communauté de communes de Vinay. Le 01/01/2011 elle sera mise en place sur les communautés de communes de St. Marcellin et de Pont en Royans.

Il est donné connaissance au conseil du projet de tarification pour cette redevance.

Fait à L'Albenc le 14 septembre 2009
Affichage du 21/09/2009 au 20/10/2009

Albert BUISSON,

Maire de L'ALBENC,